



PLAN  
MARSHALL  
4.0



# MÉTIERS D'AVENIR

## *VALORISTE (H/F)*

# VALORISTE (H/F), UN MÉTIER D'AVENIR ?

Le métier de *valoriste* est au cœur de l'économie circulaire dont le fondement est de considérer la production de déchets comme évitable. L'idée maîtresse de cette approche : les déchets n'existent plus, ce sont des ressources ! C'est dans cette optique que la Wallonie a mis en place un « *Plan Wallon des Déchets-Ressources* » visant à répondre aux impératifs européens d'augmentation du taux de réemploi et de recyclage.

Dans un contexte global de prise de conscience du caractère limité des ressources et des enjeux relatifs à la production de déchets, le *valoriste* joue un rôle majeur. Sa mission principale vise à limiter les déchets en favorisant leur meilleure valorisation et de préférence leur réutilisation, comme l'illustre l'échelle de « Lansink » (voir ci-dessous) qui établit l'ordre des priorités de traitement des déchets.<sup>1</sup>

## L'ÉCHELLE DE LANSINK 2.0



Aujourd'hui, les compétences du *valoriste* sont principalement mobilisées au sein des entreprises d'économie sociale, dont les ressourceries, qui comptent en Wallonie et à Bruxelles près de 8.000 personnes actives<sup>2</sup>. À l'avenir, les compétences de valorisation des déchets pourraient concerner l'ensemble des secteurs. La demande pour ce métier, déjà en croissance, pourrait alors se développer de manière considérable. Cette croissance pourrait générer des opportunités d'emploi relativement accessibles à des personnes à faible niveau de diplôme. Si le métier ne requiert pas de niveau d'étude élevé, il exige toutefois une variété de compétences. Il convient, en effet, pour le *valoriste*, de combiner des connaissances et maîtrise techniques à des aptitudes communicationnelles nécessaires aux activités de sensibilisation et de la prévention.

Anticiper les évolutions, l'émergence ou la transformation de métiers constitue un axe majeur de la mission d'analyse et d'information sur le marché du tra-

## TABLE DES MATIÈRES

VALORISTE (H/F), UN MÉTIER D'AVENIR ?.....	2
Partie 1 - Synthèse des résultats .....	4
Partie 2 - La démarche et les résultats pas à pas .....	6
1. Le périmètre du métier .....	7
2. Les facteurs les plus importants .....	8
3. La sélection des facteurs les plus influents .....	9
4. Les évolutions probables et souhaitables .....	10
5. Le profil d'évolution .....	11
6. Les impacts sur les activités et les besoins en compétences .....	16

<sup>1</sup> cf. Directive 2008/98/CE relative aux déchets

<sup>2</sup> Selon la fédération des entreprises sociales et circulaires du secteur de la réutilisation des biens et des matières <https://www.res-sources.be/>  
Par personnes actives, il faut entendre des salariés (43 %), des apprenants (28 %) et volontaires (29 %). Ressources, Observatoire de la réutilisation, édition 2019

vail du Forem. Une première étude exploratoire réalisée en 2013<sup>3</sup> a permis de dégager les grandes tendances d'évolution des secteurs. En 2016, le Forem poursuit sa démarche en publiant des rapports sur les effets de la transition numérique sur les secteurs en termes d'activités, métiers et compétences<sup>4</sup>. Des métiers d'avenir sont ainsi identifiés. Ils peuvent être de natures différentes. Il peut s'agir de :

- Nouveaux métiers ;
- Métiers actuels dont les contenus évoluent considérablement ;
- Métiers avec un potentiel de croissance en effectifs.

Partant de cette base, une analyse en profondeur, « métier par métier » est mise en œuvre. Elle permet de mieux en cerner les évolutions et d'adapter, après

l'analyse de grands domaines de transformation attendus, l'offre de prestations. Cette analyse prospective se fonde sur la méthode *Abilitic2Perform*.

Il s'agit d'une méthode d'anticipation des compétences basée sur l'animation de groupes d'experts lors d'ateliers successifs et testée sur une quinzaine de métiers lors de son développement dans le cadre de projets européens « Interreg IV ». Cette méthode est inspirée des études relatives à la prospective stratégique<sup>5</sup>, dont certains outils sont mobilisés comme l'analyse structurelle ou morphologique. Aujourd'hui, la méthode a déjà été éprouvée sur plusieurs dizaines de métiers<sup>6</sup> dans le cadre des travaux du Forem.

Dans ce contexte, il paraissait intéressant de se pencher sur le métier de *valoriste* dont les compétences pourraient connaître une demande croissante dans

les années à venir. Cette démarche a été réalisée en partenariat avec le Centre de Compétence Environnement.

Ce rapport comprend deux parties. La première présente une synthèse des résultats reprenant l'ensemble du profil d'évolution et les activités clés pour l'avenir. La seconde reprend dans le détail l'ensemble du processus d'analyse dans l'ordre chronologique de son déroulement. Le lecteur y retrouvera notamment le plan d'actions visant à préparer ou susciter les scénarios construits avec les experts ainsi que des recommandations sur les compétences pointées comme importantes par les experts pour la réalisation des activités clés.

---

<sup>3</sup> Le Forem, Métiers d'avenir pour la Wallonie, septembre 2013, téléchargeable sur <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/prospectives.html>

<sup>4</sup> Une série de rapports sectoriels sont publiés dans la rubrique « Métier d'Avenir 4.0 – La transition numérique », téléchargeables sur <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/metiers-d-avenir-transition-numerique.html>

<sup>5</sup> Voir notamment, Godet M., Manuel de Prospective stratégique - Tome 1 : *Une indiscipline intellectuelle*, Paris, Dunod, 2007 et Godet M., Manuel de Prospective stratégique - Tome 2 : *L'art et la méthode*, Paris, Dunod, 2007

<sup>6</sup> Chaque analyse par métier a fait l'objet d'un rapport consultable sur le site du Forem via le lien : <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/metiers-d-avenir-prospectives-abilitic2perform.html>

## Partie 1 - Synthèse des résultats

Les ateliers prospectifs ont permis d'identifier neuf facteurs d'évolution clés qui influenceront le métier de *valoriste*, en Wallonie, dans les trois à cinq prochaines années. Pour chacun de ces facteurs, le groupe d'experts a énoncé un ensemble de recommandations afin d'anticiper au mieux ces changements.

Un facteur d'évolution majeur pour le métier concerne **la conscience de la fin des énergies fossiles**. S'il est évident que les énergies fossiles n'auront pas disparu dans les trois à cinq ans, ce facteur commence déjà à avoir une influence sur la société et sur les consommateurs.

D'une part, les énergies dites « vertes » ont le vent en poupe, et d'autre part, le consommateur se tourne vers des produits plus écologiques, réalisés dans des matières pérennes, plus naturelles.

Les objets en composite, aujourd'hui chez le consommateur, se retrouveront dans les années à venir dans les entreprises d'économie sociale actives dans le réemploi dont les ressourceries<sup>7</sup>, ce sera donc au *valoriste* de traiter ce type de « déchets », qui seront plus nombreux. Le *valoriste* devra être capable d'identifier plus de matériaux. Il devra parfois rechercher les informations techniques concernant certains produits.

Cette information devra ensuite être capitalisée pour éviter les pertes de temps.

Le groupe estime que, pour se préparer à cette évolution, les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer. Il faut soutenir la recherche et le développement concernant le recyclage de ces matériaux. Des incitants financiers devraient être mis en place afin de favoriser les initiatives locales visant à développer des structures de cogénération<sup>8</sup>. Les acteurs de terrain ont quant à eux une mission de sensibilisation et d'information.

L'appauvrissement de la planète en termes de ressources est un réel enjeu au niveau mondial. **Le cadre légal** de la gestion des déchets évolue constamment. Plusieurs directives<sup>9</sup> européennes imposent aux états membres d'établir un programme de prévention des déchets, ce que la Wallonie a fait avec « *le plan wallon ressources-déchets* ». L'objectif de ce plan est d'intégrer les nouvelles obligations européennes en matière d'économie circulaire et de hausse des taux de réemploi et de recyclage. Depuis quelques années l'incinération et le recyclage remplacent peu à peu la mise en décharge. Dans les années à venir, le recyclage prendra de l'ampleur au détriment de l'incinération.

Cela impactera la société dans son ensemble, le citoyen comme l'entreprise, notamment dans le cadre de la RSE<sup>10</sup>. Le *valoriste* devra veiller à respecter les différentes réglementations, en prenant connaissance des différents outils mis à sa disposition, ces outils émanant directement de l'entreprise ou encore des fédérations.

Le cadre étant posé, c'est maintenant aux pouvoirs publics à être plus contraignants et notamment concernant le développement de **l'économie de la fonctionnalité**.

Cette tendance se développe particulièrement dans le chef des citoyens. Que ce soit pour des raisons économiques ou environnementales, de plus en plus de citoyens privilégient, par exemple, la réparation d'objets anciens plutôt que leur remplacement par des neufs.

Dans ce cadre, les missions de « revalorisateur » du *valoriste* se renforcent, il devra faire en sorte que l'objet usagé se rapproche du neuf pour être revendu et réutilisé. À l'aide d'une fiche technique, le *valoriste* devra être capable de réaliser rapidement un diagnostic et d'établir le potentiel de revalorisation. Son rôle sera également celui de conseiller et de venir en sou-

<sup>7</sup> Une ressourcerie est une entreprise d'économie sociale qui a pour activité au minimum la collecte préservante et la réutilisation d'objets en fin de vie dits « encombrants ».

Définition de l'asbl Ressource <https://www.res-sources.be/fr>

<sup>8</sup> Production simultanée de plusieurs formes d'énergie

<sup>9</sup> Notamment la Directive 2008/98/CE

<sup>10</sup> Responsabilité Sociétale des Entreprises

tien aux différentes initiatives citoyennes ou publiques telles que les « Repair Cafés », les systèmes de partage, etc.

Dans le même ordre d'idées, les entreprises réfléchissent de plus en plus en termes **d'écodesign/d'écoconception**. Le recyclage des objets est pensé dès leur conception. Les objets sont plus régulièrement construits pour être réparés plutôt que remplacés. Certaines marques sont historiquement réputées comme incassables et attirent davantage de consommateurs. Ce phénomène s'explique d'une part par les différentes réglementations qui poussent en ce sens notamment celles relatives à « la responsabilité élargie du producteur » ; et d'autre part pour répondre à la demande du consommateur. Pour un certain nombre de marques, toutefois, l'écoresponsabilité se limite à un argument purement marketing.

Il en est d'ailleurs de même concernant **la récupération et la valorisation des biens directement par les marques**.

Certaines chaînes de magasins commencent à proposer de récupérer directement elles-mêmes les biens. On pense par exemple aux actions vieilles chaussures ou à la récupération de vêtements. Certaines enseignes mettent en avant l'éthique et créent des partenariats avec des acteurs de l'économie sociale. D'autres, par contre, restent dans une logique de marketing et ne réfléchissent pas en termes de partenariats locaux. Ces marques préfèrent traiter avec des pays étrangers pour maximiser le profit.

D'autres marques encore proposent des « tournées de réparation » afin de pérenniser leurs produits.

Les différents facteurs cités précédemment auront pour conséquence **la modification des déchets sources**. Dans un premier temps, le *valoriste* aura à traiter une quantité importante d'objets difficilement réparables qui auront fait place à des matériaux plus naturels et plus pérennes. Dans un second temps il sera confronté à des nouveaux matériaux adaptés aux obligations légales et aux besoins des consommateurs, des matériaux « intelligents », pouvant, par exemple, contenir des puces de traçabilité.

Selon le groupe, il est essentiel d'investir dans la recherche et le développement pour le recyclage et la « réparabilité ».

**Les évolutions technologiques** impacteront également dans un avenir proche la manière dont le tri des déchets est effectué. Comme dans beaucoup de secteurs, l'automatisation est déjà bien présente, mais le phénomène tend à s'accroître. Les poubelles deviennent également « intelligentes ». La lecture optique devrait aussi se développer. Il est important de se préparer en termes de formation et en développement de compétences. L'outil informatique est, par exemple, incontournable. Il faut le démystifier en proposant des modules de base. Il faudra également au *valoriste* de bonnes capacités d'adaptation afin de pouvoir appréhender ces différentes évolutions.

**La concurrence mondiale** est importante dans la gestion des déchets et du recyclage. Certains déchets sont envoyés dans d'autres pays afin d'être recyclés.

Soit parce que rien n'existe en Belgique ou parce que ça revient bien moins cher ailleurs.

D'après le groupe, il serait intéressant d'investir dans la recherche et développement pour cibler les activités de recyclage qui pourraient être relocalisées. Il pourrait également être intéressant d'imposer aux entreprises de trouver des solutions de recyclage de proximité.

Enfin, **les synergies entre les entreprises privées et l'économie sociale** constitue le dernier facteur important pour le métier de *valoriste*.

Comme évoqué dans l'introduction, le champ d'action se situe aujourd'hui principalement au sein des entreprises d'économie sociale actives dans le réemploi dont les ressourceries. Si d'emblée certaines entreprises sont encore réticentes d'établir des partenariats avec l'économie sociale, il semblerait toutefois que les différents référentiels de compétences réalisés par le SFMQ<sup>11</sup> relatifs à la grappe de métiers « métiers de la valorisation des déchets »<sup>12</sup>, créés ces derniers mois, favorisent les collaborations entre les différents acteurs actifs dans l'économie circulaire. Pour favoriser ces synergies, le *valoriste* devra avoir une bonne connaissance des différentes filières et acteurs du secteur. Ces synergies pourront, à terme, démontrer que les compétences du *valoriste* sont intéressantes bien au-delà des entreprises d'économie sociale et apporter une réelle plus-value quelle que soit l'entreprise.

<sup>11</sup> SFMQ : Service Francophone des Métiers et des Qualifications

<sup>12</sup> Rapport téléchargeable sous le lien « Métiers de l'environnement » sur la page <http://www.sfmq.cfwb.be/index.php?id=1837>

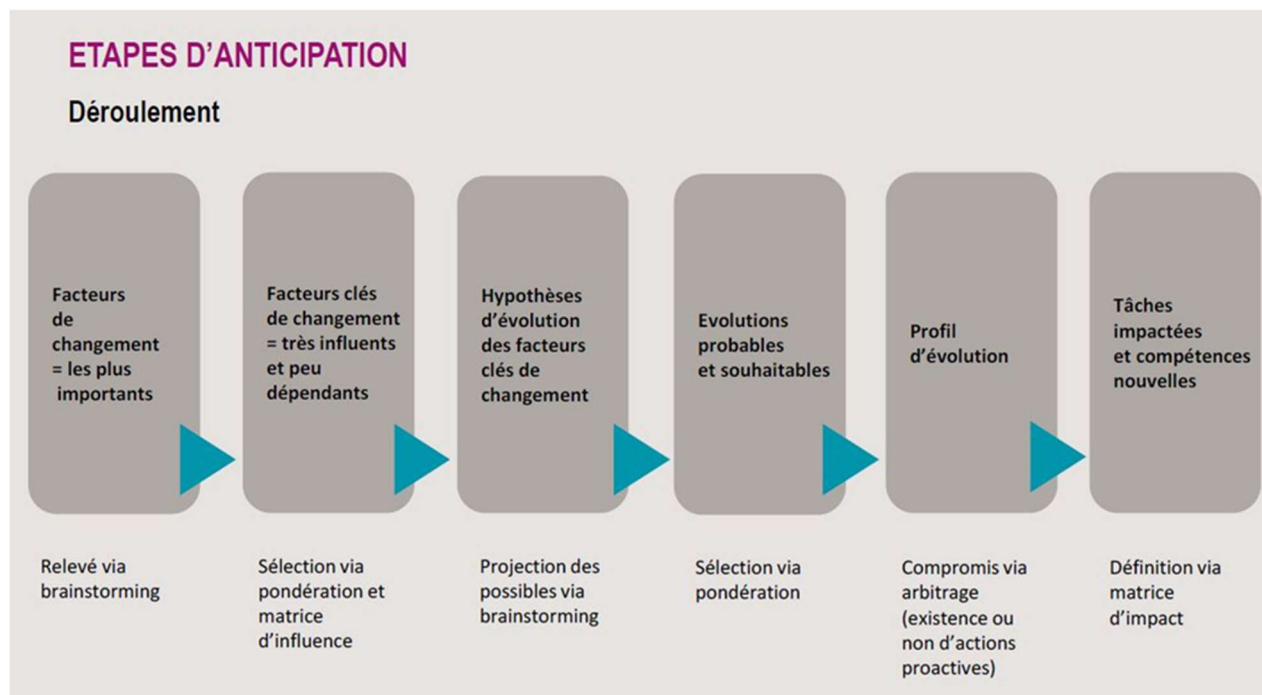
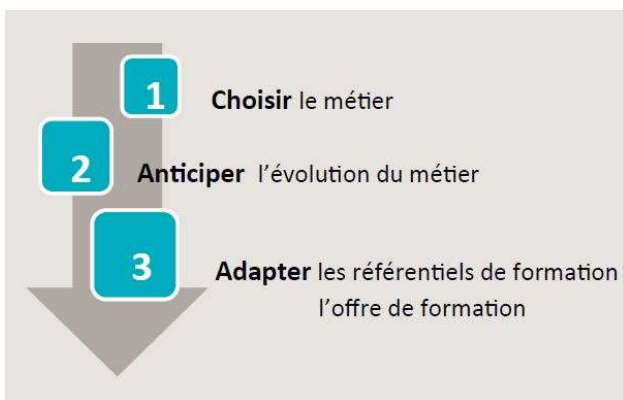
## Partie 2 - La démarche et les résultats pas à pas

Cette partie du document décrit l'ensemble du processus suivi dans le cadre du déploiement de la méthode *Abilitic2Perform* appliquée au métier de *valoriste*.

La démarche se base sur la participation d'un panel d'experts à une série d'ateliers encadrés par un animateur qui conduit les réunions et par un back officer qui prend note des éléments cités en séance.

La méthode alterne, d'une part, des phases de réflexions créatives et collectives de type brainstorming et, d'autre part, des phases individuelles destinées à noter la pertinence ou l'impact des idées précédemment émises. Le traitement de ces notes par le back officer et l'animateur permet d'objectiver les éléments récoltés. Les résultats obtenus au terme de chaque phase servent de matière première à la phase suivante.

Trois grandes étapes doivent être parcourues : choisir un métier, anticiper les évolutions et leurs impacts sur le métier, puis adapter les prestations. Le présent rapport se focalise essentiellement sur la deuxième phase consacrée à l'anticipation.



Les 4 ateliers se sont déroulés du 23 mai 2017 au 8 septembre 2017. Ils ont rassemblé une dizaine de personnes issues de différents milieux : entreprises, centre de compétence, opérateurs de formation, représentant du secteur, et le Forem (cf. le colophon). Le métier de *valoriste* a été sélectionné pour faire l'objet d'un exercice détaillé d'anticipation, sur base de l'analyse de grandes tendances d'évolution des secteurs.

La suite du document reprend étape par étape, la procédure d'analyse :

1. Périmètre du métier.
2. Recensement des facteurs de changement les plus importants.
3. Sélection des facteurs les plus influents.
4. Évolutions probables et souhaitables.
5. Profil d'évolution.
6. Impacts sur les activités et les besoins en compétences.

## 1. LE PÉRIMÈTRE DU MÉTIER

Le périmètre du métier de *valoriste* a été réalisé sur base du référentiel de compétences réalisé par le Service Francophone des Métiers et Qualifications (SFMQ).

« *Le valoriste est un opérateur qui assure une intervention technique visant à limiter les déchets en favorisant leur réutilisation. Le valoriste réalise la collecte des déchets (encombrants ménagers, déchets industriels banals, livres, textiles, vaisselle...). Il trie ces déchets pour les orienter vers un atelier de réparation, de*

*transformation ou d'élimination. Il réalise les réparations superficielles et est amené à sensibiliser au réemploi des objets, ainsi qu'aux gestes de tri.* »

Le *valoriste* exerce principalement le métier dans des entreprises d'économie sociale actives dans le réemploi et le recyclage des ressources. Selon Ressources<sup>13</sup>, près de 8.000 personnes en Wallonie et à Bruxelles seraient actives dans le secteur, dont 43 % sous contrat salarié (les autres étant volontaires ou apprenants). La nomenclature des métiers en usage

au Forem ne permet pas d'identifier clairement la situation du métier sur le marché. Cependant les compétences du *valoriste* sont également utiles dans d'autres secteurs tels que les administrations locales, les intercommunales gestionnaires de déchets, les entreprises privées spécialisées dans la collecte, le traitement des déchets et leur recyclage, le commerce de seconde main, les ateliers de réparation.

Le tableau suivant reprend de manière synthétique les activités et tâches du valoriste.

Activités	Tâches
<b>Effectuer une collecte préservante<sup>14</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les biens selon leurs caractéristiques</li> <li>- Manutentionner les biens de manière préservante, pour en maintenir le potentiel de réutilisation</li> <li>- Maintenir l'état initial de propreté du site d'enlèvement</li> </ul>
<b>Trier les biens/sous-éléments selon les modes de traitement et les filières adéquats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier le potentiel des biens selon leurs caractéristiques</li> <li>- Affecter les biens/sous-éléments selon les modes de traitement et filières adéquats</li> <li>- Manutentionner les biens/sous-éléments selon les modes de traitement et filières adéquats</li> </ul>
<b>Assurer le nettoyage et la réparation superficielle des biens réutilisables/réemployables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer les opérations de nettoyage conformément aux procédures prévues</li> <li>- Assurer les opérations de réparation superficielle conformément aux procédures prévues</li> </ul>
<b>Démanteler le bien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier la méthode de démantèlement adéquat en fonction des sous-éléments</li> <li>- Démanteler le bien</li> </ul>
<b>Communiquer avec les usagers/l'équipe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir/orienter le tri auprès des usagers</li> <li>- Conseiller/informer et promouvoir la prévention et le tri auprès des usagers</li> <li>- Lire, compléter et transmettre les supports de suivi administratif</li> </ul>

*Tableau 1 : Le périmètre du métier de valoriste.*

<sup>13</sup> Fédération des entreprises sociales et circulaires du secteur de la réutilisation des biens et des matières

<https://www.res-sources.be> Ressources, Observatoire de la réutilisation, édition 2019

<sup>14</sup> Il s'agit d'une collecte qui maintient le potentiel de réutilisation des objets collectés, selon le glossaire des termes du secteur de la réutilisation/réemploi publié par la fédération

<https://www.res-sources.be>

## 2. LES FACTEURS LES PLUS IMPORTANTS

L'anticipation des facteurs de changement, c'est-à-dire la détermination des facteurs de l'évolution du métier de *valoriste* s'effectue, selon la méthodologie *Abilitic2Perform*, en deux étapes : d'une part, le recensement des facteurs de changement et d'autre part, la limitation aux facteurs de changement les plus importants. Ces deux étapes sont réalisées lors du premier atelier.

L'objectif de la première étape est d'établir, via *brainstorming*, une liste la plus exhaustive possible de facteurs de changement. Pratiquement, la question suivante a été posée à l'ensemble des experts : *Quels sont, dans un horizon de trois à cinq ans (2020-2022), les facteurs qui détermineront/influenceront le métier de valoriste ?*

Après un temps de réflexion individuelle, chaque expert a présenté ses facteurs à l'ensemble du groupe qui a réagi et commenté ces propositions. Au total, les experts ont ainsi recensé une vingtaine de facteurs de changement qui relevaient de différentes dimensions : politique, économique, socioculturelle, technologique, légale.

<b>A1</b>	Évolution de l'image du métier
<b>A2</b>	Reconnaissance institutionnelle du métier
<b>A3</b>	Évolution technologique qui influence l'organisation du travail
<b>A4</b>	Conscience de la fin des énergies fossiles

<b>A5</b>	Concurrence mondiale et investissements dans la recherche et développement
<b>A6</b>	Coût de la valorisation comprise dans les prix du produit
<b>A7</b>	Cadre légal contraignant
<b>A8</b>	Transférabilité des compétences clés de la valorisation des déchets
<b>A9</b>	Modification des déchets sources
<b>A10</b>	Développement de la seconde main
<b>A11</b>	Développement des « Hard discount »
<b>A12</b>	Prise de conscience de l'impact du tri des déchets
<b>A13</b>	Écoconsommation/prise de conscience citoyenne
<b>A14</b>	Modification d'un état politique à un état gestionnaire
<b>A15</b>	Émergence et intensification des politiques de responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
<b>A16</b>	Prise de conscience par les entreprises du coût de la gestion des déchets
<b>A17</b>	Synergie entre les entreprises privées et l'économie sociale
<b>A18</b>	Développement de l'économie de la fonctionnalité
<b>A19</b>	Essor de l'écodesign-écoconception
<b>A20</b>	Récupération de la valorisation directement par les marques

*Tableau 2 : Les 20 facteurs de changement importants.*



### 3. LA SÉLECTION DES FACTEURS LES PLUS INFLUENTS

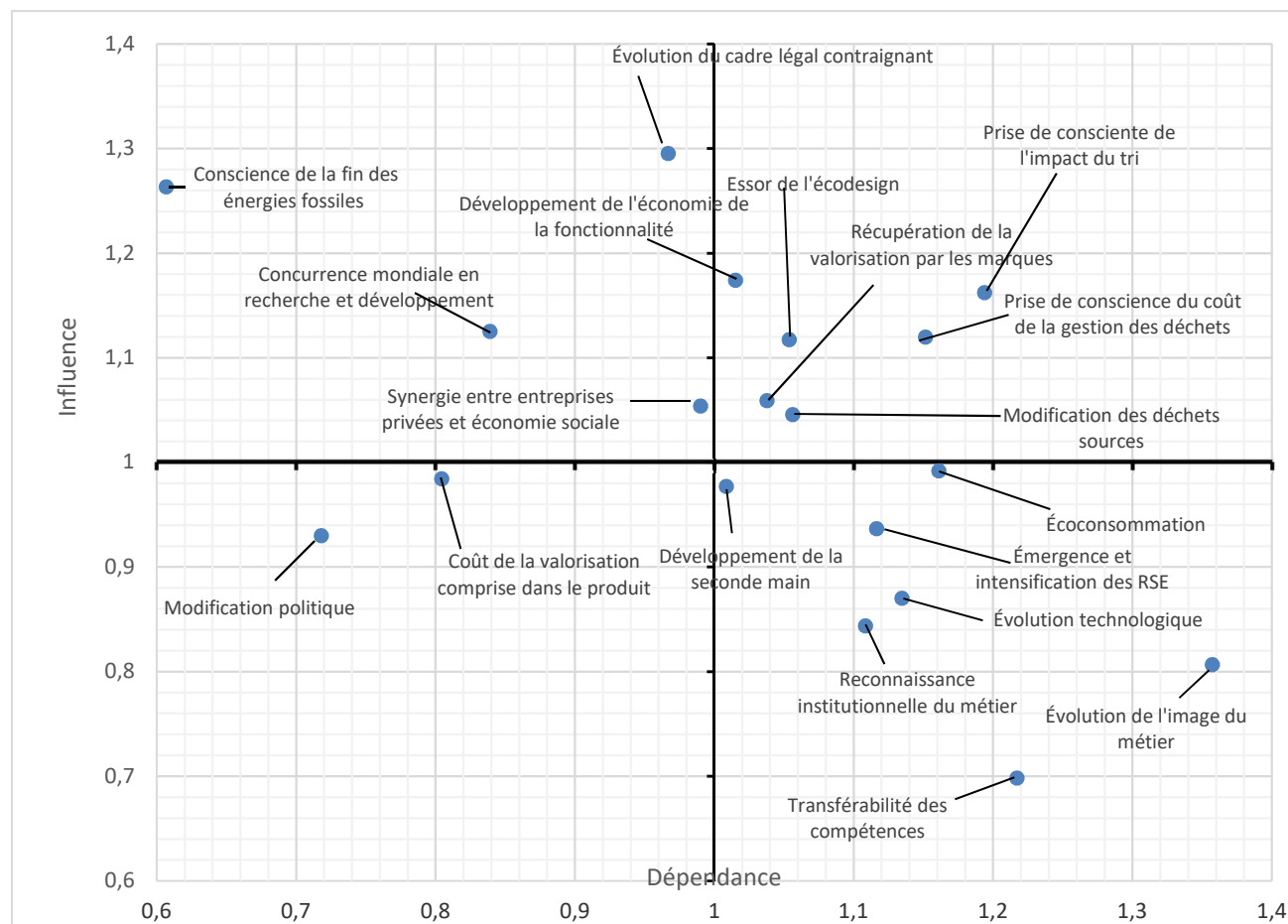
Sur base de la sélection des facteurs les plus importants aux yeux des experts, le groupe a été amené à se prononcer sur l'influence que ceux-ci exercent les uns sur les autres. Pour ce faire, une matrice a été envoyée entre les ateliers un et deux. Les experts ont été invités à la compléter en y notant l'influence des facteurs en ligne sur les mêmes facteurs en colonne (0 : aucune influence ; 1 : influence faible ; 2 : influence moyenne ; 3 : influence forte).

La compilation des matrices des experts est visualisée dans le graphique 1 qui représente les positions d'influence/dépendance relatives des facteurs.

La sélection des facteurs à garder pour la suite des travaux a été réalisée dans un premier temps sur la base des deux critères suivants (voir graphique 1) :

1. Les facteurs simultanément très influents sur les autres et peu dépendants des autres (cadrant supérieur gauche).
2. Les facteurs les plus influents et à dépendance moyenne (cadrant supérieur droit).

L'échange sur les résultats bruts du vote d'influence tels qu'ils ressortent dans le graphique 1 a poussé le groupe à ne finalement sélectionner que neuf facteurs considérés comme déterminants pour le métier.



Graphique 1 : Résultat de la compilation des matrices des votes d'influence des experts.

Ci-contre, le tableau représentant les neuf facteurs dominants retenus :

<b>F1.</b>	<b>Conscience de la fin des énergies fossiles</b>
<b>F2.</b>	<b>Concurrence mondiale et investissements dans la recherche et développement</b>
<b>F3.</b>	<b>Cadre légal contraignant</b>
<b>F4.</b>	<b>Synergie entre les entreprises privées et l'économie sociale</b>
<b>F5.</b>	<b>Développement de l'économie de la fonctionnalité</b>
<b>F6.</b>	<b>Essor de l'écodesign-écoconception</b>

<b>F7.</b>	<b>Récupération de la valorisation directement par les marques</b>
<b>F8.</b>	<b>Modification des déchets sources</b>
<b>F9.</b>	<b>Évolution technologique qui influence l'organisation du travail</b>

*Tableau 3 : Les facteurs dominants (les plus influents).*

## 4. LES ÉVOLUTIONS PROBABLES ET SOUHAITABLES

Une fois ces facteurs déterminés, il s'agissait d'envisager leur évolution possible. Pour ce faire, il a été demandé aux experts, lors du second atelier, de décrire les situations actuelles et futures (dans un horizon de trois à cinq ans) pour chaque facteur de changement. Il leur a été proposé un temps de réflexion en groupe

de trois afin d'élaborer les scénarios d'évolution. Ceux-ci devaient décrire trois à quatre types d'évolution potentielle : une pessimiste, une médiane, une optimiste et une très optimiste. Chaque hypothèse d'évolution a été débattue et reformulée en séance, afin qu'il soit validé par le groupe.

Ils ont ensuite été soumis au vote des experts qui étaient invités à exprimer, d'une part, une estimation du caractère probable du scénario, d'autre part, une appréciation de son caractère souhaitable.

## 5. LE PROFIL D'ÉVOLUTION

Le tableau des pages suivantes a servi d'input au troisième atelier, dont le premier objectif était, pour chaque facteur, de retenir l'hypothèse d'évolution à considérer pour la suite du travail : l'hypothèse la plus probable a été confrontée à la plus souhaitable. Lorsque l'hypothèse la plus probable était différente de la plus souhaitable, un arbitrage était réalisé. Si le groupe d'experts estimait qu'il était possible de mettre en œuvre des actions permettant d'atteindre l'hypothèse souhaitable, c'est celle-ci qui était retenue. Dans le cas inverse, on retenait l'hypothèse la plus probable.

La formulation de certaines hypothèses retenues a été légèrement précisée ou enrichie à l'occasion de cette discussion.

### Note de lecture du tableau 4 :

Les hypothèses d'évolution ayant été identifiées comme les plus probables sont sur fond bleu et en italique.

Les hypothèses d'évolution identifiées comme les plus souhaitables sont sur fond jaune et soulignées.

Lorsque l'hypothèse d'évolution la plus probable est identique à la plus souhaitable, elle apparaît sur fond rose en italique et soulignée.

Les **hypothèses d'évolution retenues**, parce que probables et souhaitables, ou après arbitrage, sont **en gras**.

Facteurs de changement	A	B	C	D
<b>F1.</b> Conscience de la fin des énergies fossiles	À l'horizon 2020-2022, il n'y a pas de réelle prise de conscience de la nécessité de trouver des alternatives aux énergies fossiles. Les citoyens et les pouvoirs publics ne voient pas l'importance de valoriser ou de réutiliser les objets.	À l'horizon 2020-2022, les matériaux alternatifs émergent. Il y a une certaine prise de conscience de la part des citoyens qui vont se tourner vers des produits pérennes et naturels.	<i>À l'horizon 2020-2022, les citoyens et les pouvoirs publics sont conscients des enjeux et de l'impact des polymatériaux dans la gestion des déchets. Le citoyen se tourne de plus en plus vers les matériaux alternatifs et se défait des objets plus nocifs. Le valoriste doit gérer la récupération et le traitement d'une grande quantité d'objets issus des énergies fossiles.</i>	
<b>F2.</b> Concurrence mondiale et investissements dans la recherche et développement	À l'horizon 2020-2022, le déchet n'est toujours pas considéré comme une ressource. Il n'y a pas d'investissement dans ce sens.	<i>À l'horizon 2020-2022, les pouvoirs publics reconnaissent progressivement l'intérêt de « financer » le traitement des déchets. Les entreprises entrevoient les opportunités à traiter « le déchet » et investissent dans des cellules de recherche et développement.</i>	<i>À l'horizon 2020-2022, la concurrence mondiale agit comme un moteur. Elle suscite grandement la recherche et optimise les filières de traitement des déchets et l'évolution des métiers dans ce sens.</i>	

Bleu italique : plus probable – Jaune souligné : plus souhaitable – Rose italique souligné : probable et souhaitable – Gras : hypothèse retenue

Facteurs de changement	A	B	C	D
<b>F3.</b> Cadre légal contraignant	À l'horizon 2020-2022, les pouvoirs publics estiment que la gestion de l'environnement et des déchets coûte trop cher. C'est la vision à court terme qui prime, petit à petit chaque pays se retire des différents accords de coopération.	<i>À l'horizon 2020-2022, les accords internationaux se multiplient. Le cadre légal sur la gestion des déchets est de plus en plus contraignant pour les entreprises.</i>	<b><u>À l'horizon 2020-2022, les objectifs environnementaux liés aux déchets sont intégrés dans la politique des entreprises. Les pouvoirs publics s'engagent à devenir plus contraignants.</u></b>	
<b>F4.</b> Synergie entre les entreprises privées et l'économie sociale	À l'horizon 2020-2022, le secteur de la valorisation des déchets reste très cloisonné. Les entreprises privées conservent l'aspect plus industriel. L'aspect ménager reste dans le chef des intercommunales. Cette dualité appauvrit le métier de <i>valoriste</i> . La dimension sociale est de plus en plus mise de côté.	À l'horizon 2020-2022, les collaborations sont peu nombreuses. Quelques initiatives voient le jour mais de manière marginale sans que celles-ci n'aient un réel impact sur le métier du <i>valoriste</i> .	<b><i>À l'horizon 2020-2022, Les partenariats entre les opérateurs concernés (économie sociale, privé, public) augmentent de plus en plus grâce aux référentiels de compétences. Il y a donc plus de possibilités d'emplois pour les stagiaires valoristes.</i></b>	<i>À l'horizon 2020-2022, la synergie est totale, privé et public essayent d'aller dans le même sens. Les référentiels métiers sont créés en collaboration afin de coller un maximum aux réalités de chacun.</i>
<b>F5.</b> Développement de l'économie de la fonctionnalité	À l'horizon 2020-2022, très peu d'initiatives locales, celles-ci ne sont pas soutenues par les pouvoirs publics. Aucun incitant financier n'est prévu, que ce soit au niveau des initiatives citoyennes ou des opérateurs sociaux.	<b><i>À l'horizon 2020-2022, les systèmes de partage se développent de plus en plus avec du matériel de qualité. Dans ce cadre-là, le valoriste devient un récupérateur, réparateur de « haut vol ».</i></b>	<i>À l'horizon 2020-2022, les différentes initiatives sont encouragées par les pouvoirs publics qui octroient des subides pour en assurer le développement et la pérennité. L'économie sociale cogère le système.</i>	

Bleu italique : plus probable – Jaune souligné : plus souhaitable – Rose italique souligné : probable et souhaitable – Gras : hypothèse retenue

Facteurs de changement	A	B	C	D
<b>F6.</b> Essor de l'écodesign-écoconception	À l'horizon 2020-2022, il y a peu de changement. L'écoconception et l'écodesign ne font pas partie des priorités des marques. Le <i>valoriste</i> n'est qu'un « sélectionneur/trieur », la majorité des objets partent donc à la décharge.	<i>À l'horizon 2020-2022, les grandes marques voient une bonne opportunité marketing au détriment d'une réelle initiative de valorisation. La « non-réparabilité » des biens entrave le développement de la fonction de valoriste.</i>	<b>À l'horizon 2020-2022, l'écodesign et l'écoconception se développent. L'objectif est aussi bien écoresponsable que marketing. Le <i>valoriste</i> devient de plus en plus un réparateur.</b>	<u>À l'horizon 2020-2022, l'écodesign et l'écoconception incluent le réemploi. L'upcycling se développe de plus en plus. Le <i>valoriste</i> est réparateur mais également compétent pour détourner les objets de leur usage premier et leur donner une seconde vie.</u>
<b>F7.</b> Récupération de la valorisation directement par les marques	À l'horizon 2020-2022, les marques continuent de produire pour produire. Le modèle économique outrancier en consommation des ressources prédomine.	<i>À l'horizon 2020-2022, les marques réputées « incassables » (Miele, Kenwood, etc.) attirent de plus en plus. Certaines marques proposent de la revalorisation de leurs produits, quelques-unes pour des raisons éthiques mais la plupart pour des raisons marketing.</i>	<u>À l'horizon 2020-2022, L'aspect éthique et durable prend de plus en plus le pas sur l'aspect marketing.</u>	
<b>F8.</b> Modification des déchets sources	À l'horizon 2020-2022, les matériaux sont toujours aussi complexes. La fin de vie des déchets n'est nullement prise en compte dans la conception des objets. Il n'y a donc pas de réflexion autour des alternatives possibles.	À l'horizon 2020-2022, la fiscalité appliquée aux « pollueurs » fait avancer les choses quant aux matières utilisées.	<i>À l'horizon 2020-2022, les matériaux utilisés se simplifient. Un système de traçabilité est mis en place, ce qui facilite le travail du valoriste.</i>	<u>À l'horizon 2020-2022, la fin de vie des objets manufacturés/produits usinés est prise en compte. Il y a une concertation entre les différents acteurs. Des investissements importants sont faits dans la recherche et le développement des compétences.</u>
<b>F9.</b> Évolution technologique qui influence l'organisation du travail	À l'horizon 2020-2022, l'automatisation s'accroît au détriment du <i>valoriste</i> . Le besoin de main-d'œuvre diminue. Les profils recherchés sont de plus en plus qualifiés.	À l'horizon 2020-2022, la volonté d'automatiser n'est pas importante. Les obligations légales n'existent pas, il n'y a donc pas d'évolution.	<i>À l'horizon 2020-2022, les évolutions technologiques organisent le travail différemment. De plus petites unités de séparation de tri de matière apparaissent. La main-d'œuvre est garante de la qualité et a principalement un rôle de contrôle.</i>	<u>À l'horizon 2020-2022, l'outil de tri est centralisé mais alimente ensuite des filières technologiques locales. La demande de <i>valoristes</i> augmente afin d'apporter une expertise dans les différentes unités.</u>

Tableau 4 : Les hypothèses d'évolution pour chaque facteur de changement clé.

*Bleu italique* : plus probable – Jaune souligné : plus souhaitable – *Rose italique souligné* : probable et souhaitable – **Gras** : hypothèse retenue

Les hypothèses d'évolution retenues constituent le scénario d'évolution à l'horizon 2020-2022. Sur la base de ce scénario, les experts ont été invités à proposer des pistes d'actions/recommandations à mener afin de faciliter leur émergence (si l'hypothèse d'évolution

la plus souhaitable a été retenue) et/ou de se préparer au changement (si l'hypothèse d'évolution la plus probable a été retenue). Le recensement des pistes d'actions/recommandations s'est fait en session plénière,

en passant en revue les facteurs de changement et les hypothèses retenues associées.

La liste des actions à mener afin de préparer ou provoquer le changement est reprise ci-dessous en vis-à-vis de chacune des hypothèses choisies.

Plan d'actions par rapport au profil d'évolution		
Facteur de changement	Hypothèse d'évolution retenue	Actions
F1. Conscience de la fin des énergies fossiles	À l'horizon 2020-2022, les citoyens et les pouvoirs publics sont conscients des enjeux et de l'impact des polymatériaux dans la gestion des déchets. Le citoyen se tourne de plus en plus vers les matériaux alternatifs et se défait des objets plus nocifs. Le <i>valoriste</i> doit gérer la récupération et le traitement d'une grande quantité d'objets issus des énergies fossiles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien des pouvoirs publics pour l'utilisation des nouveaux matériaux (écoconception).</li> <li>- Donner la possibilité à des structures locales de développer des structures de cogénération en proposant des incitants financiers.</li> <li>- Le secteur a une mission de sensibilisation des politiques sur la problématique.</li> </ul>
F2. Concurrence mondiale et investissements en recherche et développement	À l'horizon 2020-2022, la concurrence mondiale agit comme un moteur. Elle suscite grandement la recherche et optimise les filières de traitement des déchets et l'évolution des métiers dans ce sens.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cibler les activités de recyclage des déchets qui pourraient revenir en Belgique (ex. : le papier).</li> <li>- Identifier la concurrence mondiale qui s'opère sur certains matériaux.</li> <li>- Imposer aux entreprises de mettre en place des solutions de recyclage à proximité. Pour éviter la fuite des déchets à l'étranger.</li> <li>- Limiter le départ de déchets à l'étranger.</li> </ul>
F3. Cadre légal contraignant	À l'horizon 2020-2022, les objectifs environnementaux liés aux déchets sont intégrés dans la politique des entreprises. Les pouvoirs publics s'engagent à être plus contraignants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cadre légal mis en place doit être plus contraignant. Utiliser un canal de communication pour conscientiser aux enjeux du réemploi / de la récupération.</li> <li>- Soutenir les unités locales de gestion des déchets.</li> <li>- Soutenir une politique à long terme.</li> </ul>
F4. Synergie entre les entreprises privées et l'économie sociale	À l'horizon 2020-2022, Les partenariats entre les opérateurs concernés (économie sociale, privé, public) augmentent de plus en plus grâce aux référentiels. Il y a donc plus de possibilités d'emplois pour les stagiaires <i>valoristes</i> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter les collaborations en favorisant les échanges entre les acteurs concernés.</li> </ul>

Plan d'actions par rapport au profil d'évolution		
Facteur de changement	Hypothèse d'évolution retenue	Actions
F5. Développement de l'économie de la fonctionnalité	À l'horizon 2020-2022, les systèmes de partage se développent de plus en plus avec du matériel de qualité. Dans ce cadre-là, le <i>valoriste</i> devient un récupérateur, réparateur de « haut vol ».	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter la quantité pour la qualité.</li> <li>- Miser sur la disponibilité des objets et la réparabilité de ceux-ci.</li> </ul>
F6. Essor de l'écodesign-éco-conception	À l'horizon 2020-2022, l'écodesign et l'écoconception se développent. L'objectif est aussi bien écoresponsable que marketing. Le <i>valoriste</i> devient de plus en plus un réparateur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les entreprises doivent envisager l'objet comme un ensemble de ressources avant même sa fabrication.</li> </ul>
F7. Récupération de la valorisation directement par les marques	À l'horizon 2020-2022, les marques réputées « incassables » (Miele, Kenwood, etc.) attirent de plus en plus. Certaines marques proposent de la revalorisation de leurs produits, quelques-unes pour des raisons éthiques mais la plupart uniquement pour des raisons marketing.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les pouvoirs publics devraient soutenir la recherche et le développement concernant le recyclage des nouvelles matières.</li> </ul>
F8. Modification des déchets sources	À l'horizon 2020-2022, la fin de vie des objets manufacturés/produits usinés est prise en compte. Il y a une concertation entre les différents acteurs. Des investissements importants sont faits dans la recherche et le développement des compétences.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se préparer en termes de formations à des technologies de pointes concernant le tri.</li> </ul>
F9. Évolution technologique qui influence l'organisation du travail	À l'horizon 2020-2022, les évolutions technologiques organisent le travail différemment. De plus petites unités de séparation de tri de matière apparaissent. La main-d'œuvre est garante de la qualité et a principalement un rôle de contrôle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incitant financier pour développer les initiatives locales.</li> </ul>

**Tableau 5 :** Le plan d'actions.

## 6. LES IMPACTS SUR LES ACTIVITÉS ET LES BESOINS EN COMPÉTENCES

La dernière étape du travail réalisé avec les experts a porté sur l'identification des compétences que le *valoriste* devrait maintenir ou développer pour mener à bien ses tâches d'ici 2022. L'objectif de ce recensement de compétences est d'éclairer sur les futurs besoins en compétences. Le groupe a donc été invité à proposer des ressources nécessaires à l'exercice du métier de *valoriste*.

Pour alimenter les réflexions, le groupe s'est appuyé sur le chemin d'évolution (soit les neuf hypothèses) construit durant les trois premiers ateliers ainsi que sur les activités de base du *valoriste* telles qu'elles ont été proposées lors du premier atelier.

Cet exercice a fait ressortir une liste non exhaustive de compétences du *valoriste* qui devraient gagner en importance dans un horizon de trois à cinq ans.

Tâche impactée	Hypothèses d'évolution impactantes	Ressources
<p>Identifier le potentiel des biens selon leurs caractéristiques</p> <p>Affecter les biens/ sous-éléments selon les modes de traitement et les filières adéquats</p>	<p>À l'horizon 2020-2022, les citoyens et les pouvoirs publics sont conscients des enjeux et de l'impact des polymatériaux dans la gestion des déchets. Le citoyen se tourne de plus en plus vers les matériaux alternatifs et se défait des objets plus nocifs. Le <i>valoriste</i> doit gérer la récupération et le traitement d'une grande quantité d'objets issus des énergies fossiles.</p> <p>À l'horizon 2020-2022, la fin de vie des biens est prise en compte. Il y a une concertation entre les différents acteurs. Des investissements importants sont faits dans la recherche et le développement des compétences.</p> <p>À l'horizon 2020-2022, les évolutions technologiques organisent le travail différemment. De plus petites unités de séparation de tri de matière apparaissent. La main-d'œuvre est garante de la qualité et a principalement un rôle de contrôle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître une large gamme de matériaux</li> <li>- Connaître/reconnaître les matières assemblées et combinées pour former un matériau (multimatériaux)</li> <li>- Maîtriser les techniques de démantèlement</li> <li>- Respecter les procédures de sécurité, de tri, de conditionnement, ...</li> <li>- Choisir l'outil adapté pour démonter, réparer, modifier le bien</li> <li>- Respecter les normes de sécurité</li> <li>- Trouver l'information technique en fonction du produit</li> <li>- Capitaliser l'information</li> <li>- Respecter les procédures en termes de Qualité Sécurité et Environnement (QSE)</li> <li>- Avoir des connaissances de base en informatique (démystifier l'outil)</li> </ul>



Tâche impactée	Hypothèses d'évolution impactantes	Ressources
Identifier la méthode de démantèlement adéquat en fonction des sous-éléments	À l'horizon 2020-2022, les systèmes de partage se développent de plus en plus avec du matériel de qualité. Dans ce cadre-là le <i>valoriste</i> devient un récupérateur, réparateur de « haut vol ».	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un premier diagnostic rapide de l'état d'un bien</li> <li>- Établir son potentiel de « récupération » à l'aide de « check-lists »</li> <li>- Être capable de s'adapter aux nouvelles technologies</li> <li>- Intégrer les évolutions dans les pratiques</li> <li>- Faire en sorte que l'objet recyclé se rapproche encore plus du neuf</li> <li>- Connaître et maîtriser les techniques pour rendre l'objet plus résistant (upgrade de l'objet)</li> </ul>
	À l'horizon 2020-2022, la concurrence mondiale agit comme un moteur. Elle suscite grandement la recherche et optimise les filières de traitement des déchets et l'évolution des métiers dans ce sens.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une bonne culture du secteur : en connaître les différents intervenants et leurs rôles</li> <li>- Connaître les différentes filières de valorisation des déchets (textile, encombrants, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, ...) et leurs acteurs</li> <li>- Veiller les évolutions techniques ou réglementaires via la fédération</li> </ul>
Conseiller/ informer et promouvoir la prévention et le tri auprès des usagers  Lire, compléter et transmettre les supports de suivi administratif	<p>À l'horizon 2020-2022, les objectifs environnementaux liés aux déchets sont intégrés dans la politique des entreprises. Les pouvoirs publics s'engagent à être plus contraignants.</p> <p>À l'horizon 2020-2022, Les partenariats entre les opérateurs concernés (économie sociale, privé, public) augmentent de plus en plus grâce aux référentiels. Il y a donc plus de possibilités d'emplois pour les stagiaires <i>valoristes</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter l'évolution des différentes réglementations via les outils mis à sa disposition (fiches techniques, règlement du lieu de travail) et agir en conséquence – respect des critères opératoires de l'entreprise</li> <li>- Communiquer de manière adéquate, expliquer la réglementation aux bénéficiaires</li> <li>- Avoir une bonne culture du secteur : en connaître les différents intervenants et leurs rôles</li> <li>- Connaître les différentes filières de valorisation des déchets (textile, encombrants, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, ...) et ses acteurs</li> <li>- Veiller les évolutions techniques ou réglementaires via la fédération, etc.</li> </ul>

**Tableau 6 : compétences clés.**



## NOUS REMERCIONS POUR LEUR PARTICIPATION AU PROCESSUS EN QUALITÉ D'EXPERTS

**Lemtiri ABOULKACEM**, Ingénieur de formation, AFPA  
**Philippe AVENEL**, Coordinateur, La Fol'Fouille  
**Mélanie BOCQUET**, Ingénieur de formation, AFPA  
**Kathleen CARDOLLE**, Job Coach, Ressourcerie le Carré  
**Jean-Charles DEBERT**, Directeur territorial, AFPA  
**Delphine DUCHATEAU**, Directrice, Centre de Compétence Environnement  
**Jean-Pascal GIACOMETTI**, Chargé de projets, AID Brabant Wallon  
**Nathalie HALBOT**, Opération Manager, Suez  
**Thibaut JACQUET**, Directeur, Retrieval  
**Anita STAQUET**, Formatrice, Centre de Compétence Environnement

## ENCADREMENT MÉTHODOLOGIQUE DE LA DÉMARCHE ET RÉDACTION DU RAPPORT FINAL

LE FOREM - Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi :  
**Jean-Claude CHALON**, Coordination générale  
**William WATELET**, Responsable du projet  
**Cécile ROELANDT**, Back Office  
**Aurélié LELUPE**, Animation et rédaction  
**Cynthia CACCIATORE**, Support administratif

## ÉDITEUR RESPONSABLE

**Marie-Kristine VANBOCKESTAL**, Administratrice générale, LE FOREM